

# A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence  
Place Jules Pelissier  
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Référence : DEL\_2024/02

Objet : Budget Primitif 2024

Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@outlook.com

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de titulaire                  | 10 |
| Quorum 1 <sup>ère</sup> Réunion      | 6  |
| 2 <sup>ème</sup> Réunion             | /  |
| Nombre de présents<br>et représentés | 6  |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Nombre de votants  | 6 |
| Suffrages exprimés | 6 |
| Pour               | 6 |
| Contre             | 0 |
| Abstention         | 0 |

L'an deux mille vingt-quatre et trente janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 8 Janvier 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632

Monsieur le Président informe les syndics qu'en application de l'ordonnance sus-citée, il est nécessaire d'établir un projet de budget à déposer au siège de l'ASA durant 15 jours avant le 31/12 (N-1) permettant de recueillir les avis des membres de l'association. Ce projet a été déposé à la mairie de Saint Remy de Provence du 15 Décembre au 30 Décembre 2023.

Il convient maintenant d'exposer aux syndics les prévisions du budget de l'exercice 2024 pour les dépenses et les titres de créances à recouvrer.

Où l'exposé du Président,  
Après délibération, le Syndicat décide

**Article 1<sup>er</sup>** : de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif 2024 tel qu'il est proposé par Monsieur le Président.

**Article 2** : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **71 428.71 €** (SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTS) pour la section de fonctionnement.

**Article 3** : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **52 185.58 €** (CINQUANTE DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE HUIT CENTS) pour la section d'investissement.

Le Président

ASA du Réal de Saint Rémy  
Mairie de Saint Remy de Provence  
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire

GALERON Yvon

**Acte rendu exécutoire**

Compte tenu de publication le 02/02/2024

Date d'envoi au service de tutelle le

Accusé de réception en préfecture  
013-291302503-20240130-DEL\_2024-02-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2024  
Date de réception préfecture : 02/02/2024